

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 13 AVRIL 2017**

ETAIENT PRESENTS : Mr Yannick NISON – Mme Annette LECOEVRE – Mme Joëlle DUFLOT – Mr Andy VERDIERE – Mr André DESMEDT - Mme Véronique WILLEMS – Mme Stéphanie DUSAUSOIS - Mr Frédéric LARGILLIERE – Mr Michel DELCROIX – Mme Muriel STIEVENARD - Mme Annie WAETERLOOS – Mr Jacques WOLFER – Mr Bruno BUEMI – Melle Anne LARGILLER – Mme Natacha LHEUREUX - Mme Catherine DERONNE – Mr Franck VERDIERE – Mme Carole MAYENCE – Mr Olivier LUTUN - Mme Nadine BONNET – Mr Jean-Marc MOLLET.

ETAIENT ABSENTS : Mr Claude KUBICZEK – Mr Richard DELACROIX – Mme Nathalie KAWCZYNSKI – Mr Claude DHONT – Mr Gaston AUBURSIN - Mme Peggy MOREAU.

ONT DONNE PROCURATION : Mr KUBICZEK à Mr DESMEDT – Mr DELACROIX à Mr DELCROIX – Mme KAWCZYNSKI à Mr VERDIERE A. – Mr AUBURSIN à Mr LUTUN.

## APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Le Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 9 Mars 2017 a été approuvé à l'unanimité.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 22 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions le compte administratif 2016 :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	2 439 754, 40 €	2 742 011, 29 €
<i>Section d'investissement</i>	402 335, 68 €	268 299, 89 €
<i>Report en fonctionnement</i>		95 505, 28 €
<i>Report en investissement</i>	151 887, 29 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 993 977, 37 €</b>	<b>3 105 816, 46 €</b>
Reste à réaliser		8 000 €

Résultat cumulé		
<i>Section de fonctionnement</i>	2 439 754, 40 €	2 837 516, 57 €
<i>Section d'investissement</i>	554 222, 97 €	276 299, 89 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 993 977, 37 €</b>	<b>3 113 816, 46 €</b>

Intervenant : Monsieur Olivier LUTUN demande où est inscrite la dépense des travaux de la rue Fauchelle au compte administratif 2016 ? La dépense des travaux de la rue Fauchelle se trouve en investissement compte 2315 « travaux de voiries et trottoirs » pour la somme de 94.800 €.

#### AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu l'instruction M14,  
Vu les budgets de l'exercice 2016 approuvés,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2016 DECIDE par 22 voix pour et 3 abstentions :

- l'affectation des résultats comptables du Compte Administratif comme suit :

1) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2016 :

Total des Charges	: 402 335, 68 €
Total des Produits	: 268 299, 89 €
Résultat	- 134 035, 79 €
Résultat antérieur	- 151.887, 29 €
Résultat cumulé	- 285 923, 08 €

2) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 :

Total des dépenses	: 2.439.754, 40 €
Total des recettes	: 2.742.011, 29 €
Résultat	:+ 302.256, 89 €

3) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Résultat 2016	: + 302.256, 89 €
Résultat antérieur	: + 95.505, 28 €
Couverture déficit investissement de :	
Exercice 2016	: - 285 923, 08 €
Report à nouveau	: + 397.762, 17 €

4) Reste à réaliser

Dépenses	0 €
Recettes	8 000 €

5) Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'investissement  
Compte 1068 : 285.923, 08 €

Report à nouveau compte 110 : 119.839, 09 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion 2016 par 22 voix pour et 3 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 21 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions le budget primitif 2017 :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses :	2 749 150, 09 €	
Recettes :		2 637 311, 00 €
Report		111 839, 09 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 749 150, 09 €</b>	<b>2 749 150, 09 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	671 914, 09 €	
Recettes :		949 837 € 17
Report :	285 923 € 08	
Reste à réaliser		8 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>957 837 € 17</b>	<b>957 837 € 17</b>

**TOTAL DU BUDGET 2017**

<b>Total du Budget :</b>	<b>3 706 987, 26 €</b>	<b>3 706 987, 26 €</b>
--------------------------	------------------------	------------------------

Intervenant : Monsieur Olivier LUTUN est satisfait de la note de synthèse présentée au Conseil Municipal qui est plus lisible que l'année précédente. Il fait remarquer qu'un effort a été fait au niveau des fêtes et cérémonies dont le budget a baissé en 2017. Il demande à l'adjoint aux finances des explications concernant l'inscription d'un emprunt de 200.000 € en investissement pour le regroupement des écoles.

Il est répondu que l'emprunt servirait aux travaux d'aménagement pour le regroupement des écoles en cas d'avancement plus rapide du dossier. Si ce n'est pas le cas, l'emprunt ne sera pas demandé.

Monsieur Olivier LUTUN regrette que les travaux des vestiaires et du club house du football ont encore été reportés en 2017. Il regrette également la diminution des crédits du centre de loisirs sans hébergement au compte 6042. Il lui est fait remarquer que les crédits du CLSH sont répartis sur 3 comptes : 6042/64131 et 60623 ». La commune dépense pour le Centre de Loisirs sans hébergement environ 82.000 €.

Monsieur Jean Marc MOLLET demande pour quelles raisons le compte 61521 terrains est passé de 39.000 € à 58.620 €.

Il lui est répondu que le Département a curé en 2016 des fossés sur le territoire de la Commune et que la participation communale est de 60 %. La ligne budgétaire pour l'entretien des fossés communaux a été également augmentée pour éviter dans certains secteurs des inondations.

#### ETAT DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017 soit :

- Taxe d'habitation	:	19,86 %	602.552 €
- Taxe foncière (bâti)	:	24,31 %	511.239 €
- Taxe foncière (non bâti)	:	69,06 %	33.080 €
			<hr/>
			1.146.871 €

#### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs pour la création de nouveaux vestiaires et club house au stade de football.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter le concours financier auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs pour la création de nouveaux vestiaires et club house et autorise le Maire à déposer les différents dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DEMANDE DE SUBVENTION / FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier dans le cadre du fond d'aide au football amateur auprès de la ligue française de football par l'intermédiaire de la ligue de football amateur pour la création de nouveaux locaux au stade de football afin d'accueillir dans de bonnes conditions les joueurs ainsi que les arbitres. Un club house y sera également construit.

Le coût de l'opération est estimé à 84.064,73 € HT (soit pour les vestiaires 56.653 € 55 HT et pour le club house 27.411, 18 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter le concours financier auprès de la ligue française de football par l'intermédiaire de la ligue de football amateur pour la création de nouveaux locaux au stade de football pour un montant HT de 84.064 € 73.

## CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX TRICOLORES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention relative à la réalisation et l'exploitation de l'éclairage public et des feux tricolores qui sera signée entre le Département du Nord et la Commune. Cet équipement sera installé au carrefour de l'échangeur A23/RD 953/RD 40.

Il informe l'assemblée qu'après la réalisation des travaux, l'ensemble des aménagements sera remis à titre gratuit en gestion à la commune qui en assurera l'exploitation (entretien régulier et fonctionnement) dès le jour de la mise en service. La Commune prendra en charge la consommation d'énergie et souscrira en son nom un contrat d'abonnement au fournisseur d'électricité de son choix et s'engage à entretenir cet équipement sous son entière responsabilité.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à la présente convention proposée par le Département et autorise le Maire à signer celle-ci et de faire le nécessaire pour l'entretien et l'exploitation de cet aménagement.

*Intervenant* : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les feux tricolores et l'éclairage public seront installés cette année. Les travaux ont pris du retard à cause de la DRIRE qui est responsable des autoroutes. Celle-ci doit vérifier s'il n'y aurait pas trop de voitures en attente dans les sorties d'autoroutes lorsque le feu est rouge.

Monsieur Andy VERDIERE fait remarquer que l'entretien des feux tricolores serait à la charge de la commune et que celle-ci sera responsable en cas de non fonctionnement. Un contrat de maintenance devra être établi pour maintenir le bon fonctionnement de ces feux.

QUESTION DU GROUPE « AGIR ENSEMBLE AUTREMENT »

*Il a été annoncé lors de la commission finances du 6 Avril 2017 que Monsieur MORMENTYN ne serait pas remplacé lors de son départ en retraite en Juillet 2018. Cet état de fait nous inquiète : comment une commune qui va passer la barre des 4.000*

*habitants, qui dit « avoir tout d'une grande » et qui en plus est engagée dans des projets ambitieux (regroupement des écoles notamment) peut se passer d'un Directeur Général des Services ? Par ailleurs, au-delà de ces aspects, les agents communaux doivent être dirigés par un chef du personnel : qui va remplir cette fonction ?*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MORMENTYN qui prend sa retraite en Juillet 2018 sera remplacé par une personne issue de la promotion interne et informe que d'autres agents peuvent prétendre à une inscription au tableau d'avancement pour 2017. Si la commune a besoin de personnel, il est évident qu'il y aura recrutement.